

GROUPE	<b>BM- 02</b>	FONGICIDE
--------	-------------------	-----------

## DRACO<sup>MC</sup>

FONGICIDE/NÉMATOCIDE BIOLOGIQUE

SUSPENSION

ORGANISME VIVANT

COMMERCIAL

Fongicide/nématocide biologique pour le traitement de semences pour la répression partielle de certaines maladies fongiques et des nématodes dans les cultures listées sur l'étiquette.

### PRINCIPE ACTIFS:

*Bacillus licheniformis* (souche FMCH001)..... minimum de  $2,3 \times 10^{10}$  spores viables/mL

*Bacillus subtilis* (souche FMCH002)..... minimum de  $2,3 \times 10^{10}$  spores viables/mL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**SENSIBILISANT POTENTIEL**

NO D'HOMOLOGATION : **34092**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L – 1000 L**

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone: 1-877-964-3682

**DRACO<sup>MC</sup> ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être rigoureusement suivie lors de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.**

Date de fabrication : \_\_\_\_\_

Label

## 1.0 AVIS À UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, retirer tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 9-1-1 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant potentiel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard ou les poussières.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P lors de la manipulation du produit et durant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

## 6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage.

## 7.0 L'ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les sacs contenant de la semence traitée doivent être étiquetés de la façon suivante :

- **Ces semences ont été traitées avec le DRACO qui contient le *Bacillus licheniformis* (souche FMCH001) et le *Bacillus subtilis* (souche FMCH002). Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation de la semence traitée ne devraient pas être utilisées pour déplacer des aliments destinés aux humains ou aux animaux ou des grains destinés à l'extraction d'huile. NE PAS réutiliser les sacs de semences traitées pour manipuler des produits alimentaires destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées.**
- **Lors de la plantation ou la manipulation des semences traitées, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P. Pour les préposés de l'ensemencement et de la manipulation qui utilisent les systèmes fermés, les exigences concernant le port des gants imperméables et d'un appareil respiratoire peut être contournée. Toutefois, cet équipement doit être immédiatement disponible pour l'utilisation en cas d'urgence telle qu'un déversement ou une panne d'équipement.**

## 8.0 ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, conserver ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit sec, hors de la portée des enfants. Conserver à des températures  $\leq 25$  °C. Ne pas congeler le produit. Ce produit doit être utilisé dans les 24 mois à compter de la date de fabrication. Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'on n'utilise pas le produit.

## 9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants retournables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

DRACO<sup>MC</sup> est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

**GROUPE** **BM-02** **FONGICIDE**

## **DRACO<sup>MC</sup>**

FONGICIDE/NÉMATOCIDE BIOLOGIQUE

SUSPENSION

ORGANISME VIVANT

COMMERCIAL

Fongicide/nématocide biologique pour le traitement de semences pour la répression partielle de certaines maladies fongiques et des nématodes dans les cultures listées sur l'étiquette.

### **PRINCIPE ACTIFS:**

*Bacillus licheniformis* (souche FMCH001)..... minimum de  $2,3 \times 10^{10}$  spores viables/mL

*Bacillus subtilis* (souche FMCH002)..... minimum de  $2,3 \times 10^{10}$  spores viables/mL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**SENSIBILISANT POTENTIEL**

NO D'HOMOLOGATION : **34092**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone: 1-877-964-3682

**DRACO<sup>MC</sup> ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être rigoureusement suivie lors de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.**

Booklet

---

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR .....	1.0
PREMIERS SOINS .....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES .....	3.0
MISES EN GARDE .....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
L'ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES .....	7.0
ENTREPOSAGE .....	8.0
ÉLIMINATION .....	9.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	10.0
MODE D'EMPLOI.....	11.0
Équipement pour le traitement des semences .....	11.1
Restrictions d'emploi .....	11.2
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE .....	12.0
Maïs .....	12.1
Soya .....	12.2
Mélange en Cuve .....	12.3

## 1.0 AVIS À UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, retirer tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 9-1-1 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant potentiel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard ou les poussières.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P lors de la manipulation du produit et durant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

## 6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage.

## 7.0 L'ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les sacs contenant de la semence traitée doivent être étiquetés de la façon suivante :

- **Ces semences ont été traitées avec le DRACO qui contient le *Bacillus licheniformis* (souche FMCH001) et le *Bacillus subtilis* (souche FMCH002). Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation de la semence traitée ne devraient pas être utilisées pour déplacer des aliments destinés aux humains ou aux animaux ou des grains destinés à l'extraction d'huile. NE PAS réutiliser les sacs de semences traitées pour manipuler des produits alimentaires destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées.**
- **Lors de la plantation ou la manipulation des semences traitées, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P. Pour les préposés de l'ensemencement et de la manipulation qui utilisent les systèmes fermés, les exigences concernant le port des gants imperméables et d'un appareil respiratoire peut être contournée. Toutefois, cet équipement doit être immédiatement disponible pour l'utilisation en cas d'urgence telle qu'un déversement ou une panne d'équipement.**

## 8.0 ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, conserver ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit sec, hors de la portée des enfants. Conserver à des températures  $\leq 25$  °C. Ne pas congeler le produit. Ce produit doit être utilisé dans les 24 mois à compter de la date de fabrication. Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'on n'utilise pas le produit.

## 9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants retournables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

## **10.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

DRACO est un fongicide/nématicide biologique pour le traitement de semences qui fournit une répression partielle en début de saison de *Rhizoctonia solani* pendant le stade de plantules dans les cultures de maïs et de soya, une répression partielle de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par *Fusarium* spp et une répression partielle contre le nématode cécidogène dans les cultures de maïs et de soya, le nématode des racines dans les cultures de maïs et le nématode à kyste du soya dans les cultures de soya.

## **11.0 MODE D'EMPLOI**

### **11.1 Équipement pour le traitement des semences**

DRACO peut être appliqué à la fois dans des installations commerciales de traitement des semences ou à la ferme. Il peut être appliqué avec un équipement mécanique, un appareil distributeur de bouillie ou un brumisateurs, en autant que cet équipement soit étalonné pour appliquer le produit de façon appropriée et uniforme sur la semence sans lui causer de dommages mécaniques indus. L'application uniforme aux semences est importante pour tous les produits de traitement des semences.

La semence devrait être saine et bien nettoyée avant le traitement. Consulter l'étiquette à la section RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION pour connaître les doses d'emploi. Il est généralement dilué avec de l'eau et/ou mélangé avec d'autres produits pour atteindre le volume

de bouillie requis pour procurer un traitement efficace. Le volume de bouillie requis dépend de la culture, de la météo, du type d'appareil de traitement utilisé et d'autres facteurs, et il devrait être ajusté pour procurer un traitement normal en fonction des circonstances. Communiquer avec le fournisseur ou le représentant du distributeur pour des recommandations spécifiques.

Bien mélanger DRACO avec l'eau et/ou les autres traitements avant de traiter la semence. Étalonner de nouveau l'appareil de traitement pour fournir le taux de bouillie requis afin d'assurer que tous les produits soient appliqués à la dose appropriée.

**DRACO ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être rigoureusement suivie lors de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.**

## 11.2 Restrictions d'emploi

Bien mélanger le produit avant utilisation afin d'assurer une application uniforme. Les semences traitées doivent être manipulées avec prudence. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation des semences traitées ne devraient pas être utilisées pour déplacer des semences destinées à l'alimentation humaine ou animale ou à la production d'huile. Ne pas réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour la manutention des produits de consommation humaine ou animale.

Le traitement de semences endommagées mécaniquement ou de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut entraîner une baisse de la germination. Traiter et effectuer des essais de germination sur une petite quantité de semences avant d'utiliser ce produit sur des quantités commerciales de semences. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de cette dernière n'offre aucune allégation ou garantie quant à la germination de toute semence ayant été entreposée.

## 12.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

### 12.1 Maïs

MAÏS	
<b>CULTURES</b>	Maïs (de grande culture, sucré, à éclater et de semence)
<b>RAVAGEUR</b>	Répression partielle de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i> . Répression partielle de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par <i>Fusarium</i> spp. Répression partielle du nématode cécidogène Répression partielle du nématode des racines
<b>DOSE D'EMPLOI</b>	8,7 mL/unité de semences (80 000 semences)
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Appliquer comme traitement de semences avant le semis.

### 12.2 Soya

SOYA	
<b>CULTURES</b>	Soya
<b>RAVAGEUR</b>	Répression partielle de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i> . Répression partielle de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par <i>Fusarium</i> spp. Répression partielle du nématode cécidogène et du nématode à kyste du soya
<b>DOSE D'EMPLOI</b>	15,2 mL/unité (140 000 semences)
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Appliquer comme traitement de semences avant le semis.

### 12.3 Mélanges en Cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.